

Jean-Pierre Rabier
Vice-président ASME
Association de Sauvegarde des Moulins à Eau
7 rue du Déversoir
41500 Mer

27 août 2010

Monsieur le Préfet de Loir & Cher
1 place de la République
41000 BLOIS

Réunion du 13 juillet 2010/Classement des rivières
Remarques pour le 10 septembre prochain.
Copie : Mr C.Chassande – DDT .

Monsieur le Préfet

Nous tenons à vous exprimer notre surprise, notre incompréhension, et notre mécontentement devant les arguments, les plans d'action et surtout le calendrier, présentés lors de la réunion organisée par la DDT le 13 juillet dernier à Blois.

Notre inquiétude est vive depuis plusieurs mois : Notre association est représentée depuis cette date aux CLE du Loir, de la Sauldre, et maintenant du Cher, où nous avons pu exposer nos suggestions, mais aussi faire un certain nombre de constats.

Pour satisfaire au premier objectif : meilleure qualité des eaux de surface et souterraines en 2015, l'avis est unanime. D'ailleurs les 85000 français qui avaient répondu au sondage organisé en 2008 l'avaient déjà dit : Ils jugeaient que les principaux obstacles à la qualité des eaux étaient les pollutions d'origine chimique, agricole, ou industrielle. Les bureaux d'étude qui ont réalisé les analyses, dressé l'état des lieux, et animent les réunions de CLE, ont chiffré avec précision ces 3 sources de pollution, et en ont fait la cartographie. Mais au moment du diagnostic et du classement de l'importance des enjeux... surprise ! c'est la morphologie des rivières qui devient le premier thème sur lequel il faut agir, c'est-à-dire les seuils, barrages et déversoirs des usines et moulins, qu'il faut « aménager » voire « effacer » !

Nous devons ajouter, Monsieur le Préfet, qu'un autre point nous a surpris lors de forums régionaux organisés par l'Agence de Bassin Loire Bretagne. En effet, nous constatons que cette agence semble avoir une position bien plus « extrémiste » que les autres agences de bassin. Madame Jouanno citait en Septembre 2009 le chiffre de 1200 ouvrages à « aménager » d'ici 2012, dont 400 dans le périmètre de Loire-Bretagne. Déjà, n'est-il pas statistiquement anormal que sur 6 agences de bassin, une seule réalise le tiers de l'objectif national ? Quand de plus, Loire-Bretagne propose maintenant une liste de 1430 ouvrages dont « la faisabilité technique est possible d'ici 2012 », c'est de l'acharnement !

Cette motivation provient peut-être d'une spécificité de Loire-Bretagne : les algues vertes qu'elle doit traiter sur sa façade maritime, et dont le volume collecté est passé en Bretagne de 27150 m³ à 60642 m³ entre 2007 et 2009 ! Mais dans ce cas précis, tout le monde sait bien où placer le levier pour obtenir un résultat. Choisir les seuils et autres ouvrages comme boucs émissaires et voter en urgence la disparition de certains, relève d'une « gesticulation médiatique » bien dans l'esprit du temps, sans aucune garantie du résultat escompté.

Nous nous sommes efforcés, dans les forums régionaux et dans les séances de travail des CLE, d'expliquer que les hommes ont façonné la plupart de ces ouvrages souvent depuis plusieurs siècles, avec pragmatisme et bon sens. Une activité s'est établie autour de ces points, le milieu s'est adapté, le paysage s'est sculpté en conséquence, le patrimoine bâti également. C'est la baisse soudaine du niveau des eaux qui maintenant, causerait au paysage et au patrimoine bâti de graves dégâts (pensez à Chenonceaux), et assècherait de nombreuses zones humides.

Nous avons expliqué que la construction des ouvrages était bien antérieure à l'apparition des pollutions diverses, et que les moulins ne pouvaient donc pas en être responsables.

Dans toutes les réunions où nous étions présents, nous avons tenté devant l'écrasante responsabilité chimique démontrée, de faire modifier les priorités, donc d'inscrire les modifications morphologiques ailleurs qu'en première urgence. Malgré nos arguments répétés à chaque réunion, les responsables des bureaux d'études semblaient sur ce point atteints de surdité. Pas de doute, l'influence de leur donneur d'ordre reste très forte ...

Nous avons répété aussi qu'il suffit d'écouter les anciens pour comprendre que la disparition de certaines espèces piscicoles se superpose exactement avec l'augmentation de la productivité agricole, industrielle, des progrès de la chimie, et de l'accroissement de la densité urbaine des cinquante dernières années. (pensez aux rejets médicamenteux que les stations d'épuration ne savent pas traiter complètement, et qui retournés aux rivières, font changer le sexe des poissons !). Il faudrait aussi écouter les pêcheurs (pas ceux qui parlent pour eux dans l'administration, non, les vrais pêcheurs qui ont les pieds dans l'eau). Eux ont bien remarqué que la disparition de la truite dans le Loir coïncidait avec le drainage de la Beauce, et que les prédateurs que sont silures et cormorans font plus de dégâts dans la faune piscicole que les ouvrages, ou les roues et turbines des moulins !

Ce point sur l'appauvrissement piscicole amène nos remarques sur le classement des rivières et sur la réunion du 13 juillet dernier. La situation s'aggrave et notre mécontentement grandit. L'établissement de la liste des classements qui devait être faite au 31.12.2013 avec en préalable un certain nombre d'études est brutalement avancée de deux ans (31.12.2011) !

L'agence de bassin et les administrations concernées agissent dans l'urgence en utilisant un procédé connu : la consultation estivale ! une réunion en urgence le 13 juillet qui ne permet pas de réunir tous les acteurs concernés, avec des commentaires ou suggestions à rendre pour le 10 septembre, et avec la remise d'un dossier dont les annexes cartographiques sont inexploitable. Dans ces conditions, il vous sera facile Monsieur le Préfet d'imposer les conclusions déjà fabriquées, que les divers membres de la M.I.S.E que vous contrôlez, ont préparé dans le cadre de leurs missions habituelles pour DDT, ONEMA etc.

Ce procédé annule toute la « démocratie participative » qui avait pu être mise en place lors des CLE par exemple, puisque les études d'impact prévues, les textes définissant le transport sédimentaire, les études scientifiques menées en concertation avec les acteurs concernés (selon article 29 de Grenelle1) et enfin les visites de terrain pour contacter les propriétaires d'ouvrages (engagements formels pris dans les CLE où nous étions) devront compte tenu du nouveau calendrier, être sérieusement tronquées.

Pour gagner du temps, même le vocabulaire et le système de mesures ont changé. On ne parle plus de « qualité de l'eau » ce qui était le langage de la DCE et de Grenelle, que le grand public comprenait et que l'on pouvait mesurer en analysant nitrates, pesticides etc, mais de « continuité écologique » et de circulation de sédiments, éléments pas encore codifiés dont même l'ONEMA admet (cf compte rendu du 26 juillet) que ce paramètre est encore en cours d'étude !

Il est révélateur mais inacceptable que la formulation négociée qui avait été retenue dans CLE et SDAGE, dans l'ordre, « gérer, aménager, sinon raser les ouvrages » devienne dans le c/r de Monsieur Grandbarbe du 26 juillet : « les solutions proposées seront préférentiellement l'effacement ou l'arasement, la gestion de l'ouvrage, et en dernière possibilité l'aménagement de passe à poisson » !

Nos rivières de moyenne importance (Loir, Cher, Sauldre, Beuvron) offrent également un potentiel de production d'énergie hydroélectrique propre. La DCE prévoit que soit préservé cet usage hydroélectrique, la LEMA de 2006 également .Il semble souhaitable au plus grand nombre -sauf inexplicablement à une frange d'écologistes- de développer ces implantations. Dans ces conditions, la décision de sacrifier la plus importante centrale hydroélectrique de la région sur le Cher, est pour le moins stupide. Ajoutons aussi que le CLE du Cher aval n'a pas terminé ses travaux.

Nous connaissons actuellement une période de sécheresse et des arrêtés préfectoraux pour limiter l'irrigation ont été publiés .Dans certains départements, ces arrêtés incluent des consignes recommandant la fermeture des vannages pour constituer des réserves d'eau, ce que demandent également irrigants et climatologues. (NR du 13 Août). Pensez-y Monsieur le Préfet.

Modification d'objectif, accélération déraisonnable du calendrier, indicateurs beaucoup moins compréhensibles pour le grand public (les rivières principales figurant en liste 1 ET en liste 2 !), dégâts irréversibles au patrimoine, aux paysages caractéristiques, suppression d'activités touristiques, préjudice pour certains producteurs d'hydroélectricité, engagements de l'administration non tenus, études promises non terminées, dialogue rompu avec les acteurs, voilà Monsieur le Préfet, le programme que l'on nous propose. Ne soyez pas étonné de notre désaccord.

Puisque la DDT sollicite nos observations avant le 10 septembre prochain, voici ce que nous suggérons :

- Un MORATOIRE sur toute décision ou action de classement tant que :
- les travaux des CLE ne sont pas terminés (ex : CLE du Cher aval)
 - tant que les études prévues par les textes ne sont pas terminées et communiquées.
 - tant que la réponse à une questions que le bon sens exige de poser n'est pas connue :
 - Comment faisaient les espèces piscicoles encore présentes au début du 20eme siècle pour se reproduire et remonter les ouvrages quand les moulins pullulaient, et quels sont les facteurs qui ont pu modifier leur comportement ?

Cette réponse pourrait éclairer le débat.

Nous transmettons bien sûr ces observations à Monsieur Chassande à la DDT.

Nous espérons, Monsieur le Préfet que vous prêterez la plus grande attention à nos arguments, que nous communiquons également à plusieurs responsables politiques, administratifs et de collectivités, et nous vous prions d'agréer l'assurance de notre respectueuse considération.

Jean-Pierre Rabier